

BURKINA FASO
Région du Plateau Central

(55,443 PDI, source :
SP/CONASUR, 31 mars
2023)



Rapport mensuel Monitoring de Protection – Avril 2023

142 Personnes en
déplacement

03 Incidents
enregistrés



Site d'accueil de Soglozi dans la commune de Dapélogo

I. Résumé

A l'instar des mois précédents, le contexte sécuritaire et de protection dans la région du Plateau Central demeure stable durant ce mois d'avril 2023. En effet, plusieurs incidents ont été enregistrés dont un cas de VBG et deux incidents de cohabitation pacifique, durant les activités du monitoring de protection (P21) (Projet 21), ainsi que quatre (04) déplacements forcés de population. Venus des régions de l'Est, du Centre-Est, du Nord et du Centre-Nord, ces déplacements de populations sont d'ordre primaire et ont touché au total **22 ménages** composés de **142 personnes** dont 28 hommes, 52 femmes, 24 garçons et 38 filles. L'arrivée de ces personnes déplacées internes qui viennent s'ajouter au nombre important déjà existant dans la région n'est pas sans conséquence car cela exerce une pression considérable sur le peu de ressources disponibles et engendre de petits conflits autour des points d'eau, des moulins, lors de la cueillette des feuilles ou de fruits sauvages ou à la recherche de bois de chauffe dans les champs. Au titre des besoins prioritaires, les activités du monitoring de protection (P21) ont permis d'identifier la catégorie suivante : alimentaires, d'accès à l'eau potable et aux services sociaux de base, le besoin de documents d'état civil, le besoin d'abris et d'articles ménagers essentiels, le besoin d'accès aux terres cultivables au regard de la saison hivernal qui s'annonce. Ces difficultés auxquelles font face ces populations exigent des réponses urgentes de la part de l'Etat et de ses partenaires.

Par ailleurs, le cas de VBG enregistré est un cas de mariage forcé dans le village de Bintoungou dans la commune de Zoungou (province du Ganzourgou). Il s'agit d'une jeune fille de 18 ans de la communauté hôte qui a été contrainte d'épouser un homme auquel elle avait été promise depuis son jeune âge. Le cas a été référé à la gestionnaire de cas pour une gestion adéquate. En outre, les deux (02) cas d'incidents de cohabitation pacifique sont des incidents de protection qui se sont produits dans la commune de Nagréongo et qui sont en lien avec le logement, terre et biens (LTB). Le premier cas a concerné un affrontement entre deux (02) propriétaires terriens qui revendiquaient la même propriété, ce qui a nécessité l'intervention des forces de l'ordre pour calmer la situation. Le deuxième cas fut également un affrontement entre un groupe de jardiniers et un des PDI Peuhles. Selon les jardiniers, les PDI auraient sciemment laissé leurs bétails entrer dans leurs jardins et détruit tout ce qui s'y trouvait, ce qui a entraîné leur colère. Toutefois, grâce à l'intervention du chef du village et des notables, la situation s'est vite décaillée. Avec le temps, ce type de conflit est de plus en plus récurrent entre PDI et populations hôtes. Ces dernières estiment que les PDI sont plus nanties qu'elles au regard de l'aide humanitaire qui se focaliserait uniquement sur les PDI. C'est pourquoi les équipes de INTERSOS et Wend Yam mènent de plus en plus d'activités de sensibilisation sur la cohabitation pacifique afin de renforcer les liens du vivre ensemble.

II. Couverture géographique

13 communes couvertes

10 comités locaux de Protection + 10 cellules de veille

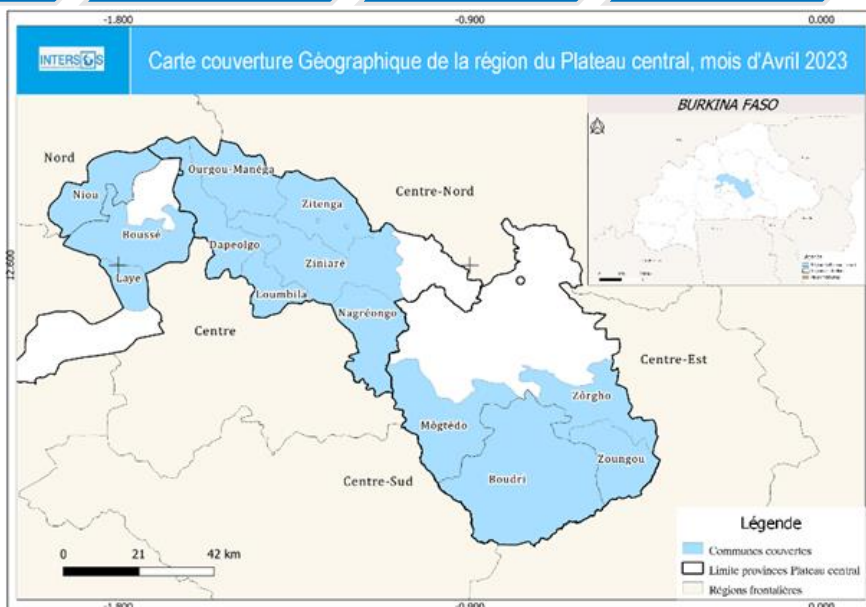
10 points focaux communautaires

02 moniteurs de Protection

09 moniteurs volontaires

• Accessibilité

Au cours de ce mois les activités du monitoring de protection (P21) ont été menées dans toutes les trois (03) provinces de la région, mais seulement dix (10) communes de ces provinces



ont été couvertes en présentiel.

10 communes couvertes en présentiel : Zitenga, Nagréongo et Ziniaré dans le Oubritenga et Zorgho, de Mogtèdo et Zoungou dans le Ganzourgou. De plus, l'association partenaire Wend Yam a permis de couvrir les communes de Boussé et de Laye dans le Kourwéogo ainsi que les communes de Dapélogo et Loumbila dans l'Oubritenga. En matière d'accessibilité, toutes les localités de la région sont accessibles et aucune zone d'insécurité n'a été signalée.

- **Méthodologie de collecte d'informations**

La méthode de collecte de données utilisée combine à la fois une approche individuelle et une approche communautaire, une approche quantitative et qualitative. L'administration d'entretiens semi-directifs, permet de collecter des données agrégées à l'échelle des communes puis analysées afin de dégager les tendances de la perception des communautés sur les risques de Protection auxquelles elles sont confrontées. L'administration de formulaires d'incident de Protection permet également de documenter les incidents de Protection rapportés par les communautés et individus enquêtés. Cette collecte s'effectue de manière mensuelle et rotative auprès d'un échantillon composé « d'informateurs clefs » et de « ménages (familles) », de survivant(e)s de violations de droits humains, tout en s'appuyant sur un réseau de relais communautaires composé de membres de comités locaux de Protection situés au niveau commune et de points focaux communautaires situés au niveau village/localité.

Consacrant le principe de localisation, le dispositif de Monitoring de Protection (Projet 21) en place dans la région du Nord mobilise également l'organisation de la société civile Wend-Yam. Ceci permet de compléter la couverture géographique de l'ONG INTERSOS et de couvrir davantage de communes et de villages, y compris les plus difficiles d'accès.

Au cours du mois considéré, la collecte d'informations s'est réalisée via les outils suivants :

- **00 questionnaires informateurs clefs** administrés
- **00 questionnaires ménages** administrés;
- **35 fiches d'indice Monitoring de Protection** administrés auprès **24** hommes et **11** femmes;

Dans le Kourwéogo, ces entretiens se sont déroulés dans les familles d'accueil de Laogo dans la commune de Boussé. La collecte s'est réalisée en ce qui concerne la province de l'Oubritenga dans les familles d'accueil de Songpélcé dans la commune de Ziniaré et sur le site spontané de Bendogo dans la commune de Zitenga. Quant au Ganzourgou, elles se sont réalisées dans les familles d'accueil de Bougre, de Towemba dans la commune de Zorgho ;de Tanhéné dans la commune de Mogtèdo et de Paspanga dans la commune de Zoungou. La collecte s'est réalisée également auprès des déplacés vivant en location à Niou, Zitenga, Zorgho, Mogtèdo et Zoungou.

- **01 formulaire d'incident de protection documentant les violations de droits humains** renseigné à Zorgho.
- **04 fiches d'incidents communautaires** renseignés dans les familles d'accueil de Léléxé, de Ourgou-Manega et de Zoungou ainsi qu'auprès des PDI vivant en location à Watinoma.

III. Typologie des déplacements identifiés

Commune, province, région (Localité de départ)	Commune, province, région (Localité d'accueil)	# ménage	# personne	#d'homme	# garçon	# femme	# fille	Type de déplacement	Motifs	Remarques/Besoins prioritaires
Tougouri, Namentenga, Centre-Nord	Bissiga, Lélexé, Zitenga Oubritenga, Plateau central	04	23	3	04	05	11	Primaire	Réunification familiale	Besoins en Wash, Vivres, Soins médicaux AME, Abris
Ouargaye, Koulpélogo, Centre-est	Zoungou, Oubritenga, Plateau Central	06	76	19	14	34	09	Primaire	Réunification familiale	Besoins en Wash, Vivres, Soins médicaux AME, Abris
Barsalogho, Sanmatenga, Centre Nord	Nagréongo, Oubritenga, Plateau central, Watinoma	05	31	04	05	09	13	Primaire	Post Attaque	Besoins en Wash, Vivres, Soins médicaux AME, Abris
Mané, Zinko, Sanmatenga, Centre Nord	Ourgou Manéga, Oubritenga, Plateau central, Guemsaongo	03	12	02	01	04	05	Primaire	En prévention	Besoins en Wash, Vivres, Soins médicaux AME, Abris
TOTAUX		18	142	28	24	52	38			

IV. Incidents de protection

Un cas de mariage forcé a été enregistré dans la commune Zoungou (province du Ganzourgou). Une jeune fille de 18 ans de la communauté hôte a été contrainte d'épouser un homme auquel elle a été promise depuis son jeune âge. Le cas a été référé à la gestionnaire de cas pour une gestion adéquate. Par ailleurs, deux (02) incidents de protection en lien avec le logement, terre et biens (LTB) ont été relevés dans la commune de Nagréongo. Dans le premier cas, il y a eu un affrontement entre deux (02) propriétaires terriens qui revendiquaient la même propriété, ce qui a nécessité l'intervention des forces de l'ordre pour calmer la situation. Le deuxième cas fut également un affrontement entre un groupe de jardiniers et un des PDI Peuhles. Selon les jardiniers, les PDI auraient sciemment laissé leurs bétails entrer dans leurs jardins et détruit tout ce qui s'y trouvait, ce qui a entraîné leur colère. Toutefois, grâce à l'intervention du chef du village et des notables, la situation s'est vite décantée. Avec le temps, ce type de conflit est de plus en plus récurrent entre PDI et populations hôtes.

V. Situation par secteur

V.1. Protection de l'enfance

- **Eléments clés**

Dans le contexte de crise au Burkina Faso, les enfants sont victimes de violations de leurs droits. En effet, dépendants des adultes et vulnérables, ils sont directement et indirectement affectés par les chocs que traversent leurs parents. Les enfants déplacés internes de la région du Plateau Central souffrent d'un non accès à l'éducation, d'un manque d'accès aux soins de santé et d'espaces de divertissement, la malnutrition et la séparation familiale s'accroît progressivement. En résumé, les difficultés sont nombreuses. A titre illustratif, dans la commune de Nagréongo, dix (10) enfants séparés âgés de 08 à 15 ans ont été enregistrés à Linoghin ainsi que deux (02) enfants âgés de 10 à 11 ans déscolarisés suite au déplacement. Dans la commune de Zorgho, ce sont trois (03) enfants dont deux (02) filles et un (01) garçon qui ont abandonné l'école au cours de ce mois par manque de moyen pour payer les frais de scolarité impayés et par manque d'actes de naissance pour les dossiers du certificat d'étude primaire CEP. Un autre garçon déplacé interne âgé de 12 ans dont l'état de santé nécessite une intervention chirurgicale a été identifié dans la même commune de Zorgho comme PBS. De surcroît, le travail et l'exploitation des enfants dans les sites aurifères clandestins, la mendicité des enfants, le travail des jeunes filles mineures dans les débits de boisson se développent dans les communes d'accueil et freinent le développement harmonieux de ces enfants. Il est dès lors impératif que l'Etat et ses partenaires accordent un regard particulier à ces enfants à travers des parrainages pour l'école, la construction d'espaces pour enfants, des cliniques mobiles pour enfants, des psychologues spécialisés dans la prise en charge des enfants ayant vécu des situations traumatisantes.

- **Activités de prévention**

Au cours de ce mois d'avril 2023, la Fédération Wend Yam a organisé des conférences débats sur la santé sexuelle et reproductive dans deux (02) établissements secondaires de la province de l'Oubritenga dont une conférence dans la commune de Nagréongo et une autre dans la commune de Ziniaré. Ces conférences ont permis de sensibiliser 305 enfants dont 185 jeunes filles et 120 jeunes garçons.

V.2. Etat de droit

Dans les trois (03) provinces du Plateau Central, tous les services de l'administration publique et privée fonctionnent normalement. Les autorités compétentes en charge du fonctionnement de ces services sont toutes présentes. Bien que les services sociaux de bases soient disponibles, pour de nombreuses PDI, le manque de moyens financiers est une barrière et l'indigénat pour les soins est alors préféré. D'autres peinent à se procurer un repas par jour. Certaines PDI n'ont pas d'abris et

dorment dans des logements de fortune construits avec des sachets en plastique où elles y vivent en promiscuité. Le besoin d'obtenir des documents d'identification constitue une entrave à la liberté de mouvements de beaucoup de PDI car les contrôles effectués par les FDS sur les principaux axes routiers les exposent. C'est pourquoi, des opérations d'établissement de pièces d'état civil au profit de PDI est important.

Par ailleurs, le faible nombre d'acteurs de réponse intervenant dans la région du Plateau Central ne permet pas d'assurer une couverture totale des besoins de ces personnes déplacées internes en vivres, en abris, santé, éducation, etc.

- **Activités de prévention**

Au cours de ce mois sous rapport, deux (02) séances de sensibilisation sur la problématique des droits humains et du droit international humanitaire ont été réalisées dont une (01) séance au profit des PDI de Bissiga dans la commune de Zitenga qui a regroupé 32 femmes, quatre (04) filles et deux (02) hommes. La deuxième séance s'est déroulée à Tuiré dans la commune de Zorgho (province du Ganzourgou) et a touché 41 personnes dont 12 hommes, 21 femmes, cinq (05) filles et trois (03) Garçons.

V.3. Personnes ayant des besoins spécifiques

- **Éléments clés**

Courant ce mois d'avril 2023, quatre (04) PBS ont été enregistrées par les moniteurs volontaires de la Fédération Wend Yam dans la commune de Nagréongo dont une (01) femme cheffe de ménage en situation de handicap avec un enfant à sa charge, 03 personnes âgées dont deux (02) femmes et un (01) homme tous en situation de handicap avec des conditions médicales sérieuses et abandonnées par leurs familles. Dans la province de Ganzourgou, ce sont neuf (09) personnes à besoins spécifiques qui ont été identifiées dont quatre (04) hommes (03 PDI et 01 hôte) et cinq (05) femmes (03 PDI et 02 hôtes). Parmi elles, on dénombre deux (02) filles et un (01) garçon qui ont abandonné l'école pour frais impayés et manque de documents d'identité pour les dossiers du CEP. Il y a également un (01) garçon de 12 ans malade nécessitant une intervention chirurgicale et un homme âgé de plus de 60 ans sans soutien financier et ayant à sa charge plus de dix (10) personnes. Dans la province de l'Oubritenga, 14 PBS toutes PDI ont été enregistrées par le moniteur dont neuf (09) femmes cheffes de ménages sans ressources financières, deux (02) hommes âgés souffrant de maladies chroniques et trois (03) enfants déscolarisés pour scolarité impayé. Les besoins exprimés par ces PBS sont prioritairement d'ordre médical, alimentaire, sanitaire, d'éducation, d'abris, de vêtements pour leurs enfants.

V.4. Cohésion sociale

- **Éléments clés**

La cohabitation pacifique est indispensable dans les relations entre les communautés. Elle favorise le vivre ensemble et consolide la paix. Cependant, la crise sécuritaire avec son corollaire de déplacement massif des populations, la question de la cohésion sociale est mise à rude épreuve et des tensions et conflits entre les différentes communautés émergent ponctuellement. A titre illustratif, deux (02) conflits mineurs en lien avec la terre et aux aires de pâturage ont émaillé la coexistence pacifique dans la commune de Nagréongo. De plus, des tensions ou conflits ont lieu le plus souvent autour des points d'eau et des moulins où les femmes PDI et celles de la communauté hôte s'affrontent pour des questions d'ordre d'arrivée. Certaines tensions sont dues au manque d'aires de pâturages ou à l'occupation irrégulière des espaces par les PDI.

- **Activités de prévention**

En vue d'améliorer le niveau de vivre-ensemble des populations et dans l'optique d'amener les différentes communautés à s'accepter et partager le peu de ressources disponibles, trois (03) séances de sensibilisation sur la cohabitation pacifique ont été réalisées dont une sensibilisation sur le thème « le vivre ensemble : facteur de paix » à Bintougou dans la commune de Zoungou (Ganzourgou) qui a touché 52 personnes composées de 33 PDI (12 hommes, 18 femmes, 02 filles et 01 garçon) et de 19 hôtes (07 hommes, 10 femmes et 02 garçons). La deuxième sensibilisation a été réalisée à Léléxé dans la commune de Zitenga (Oubritenga) sous le thème « le rôle de la femme dans la cohésion familiale et sociale » et a réuni 60 personnes dont 30 femmes de la population hôte et 30 femmes PDI. Une troisième sensibilisation a été organisée à Linoghin dans la commune de Nagréongo (Oubritenga) sous le thème « le respect des normes sociales pour une saine cohabitation » au profit de 60 personnes dont 35 femmes et 25 hommes toutes PDI.

V.5. Logement, terre et biens (LTB)

- **Éléments clés**

Les problèmes d'accès à la terre, aux logements et autres biens demeurent une réalité dans la région du Plateau Central surtout dans les localités qui accueillent plus de PDI telle que Nagréongo, Ourgou-Manega, Dapélogo dans le Oubritenga ; Mogtédo et Zorgho dans le Ganzourgou et Bousé, Niou dans le Kourwéogo. Selon les activités du monitoring de protection (P21) mené dans ces localités, les PDI sont confrontées aux problèmes de logement et d'accès à la terre en raison du développement des enjeux autour de la question foncière. Une situation qui amène les PDI à recourir aux logements d'emprunt, à la location ou à l'hébergement par des familles d'accueil qui se soldent souvent par des évictions forcées ou à des tensions entre ces dernières et leur hôte. Pour faire face à l'augmentation exagérée des prix du loyer dans leur localité, les PDI de Sapaga dans la commune de Zorgho ont formulé au cours de ce mois d'avril une doléance auprès des autorités communales afin que celles-ci leur fassent une dotation en tentes pour palier un aux problèmes de logement auxquelles elles font face quotidiennement.

Les questions d'articles ménagers tels que les ustensiles de cuisine, les lampes d'éclairage, les nattes et les couvertures ainsi que les moyens de transport sont aussi des besoins qui sont ressortis des activités du monitoring de protection (P21).

V.6. Protection à base communautaire

- **Activités réalisées par la communauté**

Afin de permettre une implication effective des différentes communautés dans la réalisation des activités, l'approche participative a encore une fois de plus été mise en exergue au cours de ce mois dans la région Plateau Central. Ainsi, toutes les activités mises en œuvre dans les communes ont été réalisées avec l'appui des points focaux, des membres de comité de protection et avec l'autorisation des responsables administratifs et coutumiers des communes. C'est ainsi que les comités locaux de protection ont assuré la veille humanitaire avec la remontée des cas de protection au cours de ce mois. Ces acteurs communautaires ont contribué à animer les centres communautaires à travers des sensibilisations et les causeries débats sur les thématiques en lien avec la paix et le vivre ensemble entre PDI et population hôte.

La Fédération Wend Yam a réalisé huit (08) causeries éducatives sur les thématiques de l'exploitation et des abus sexuels qui ont touché 353 personnes (PDI et communautés hôtes) dont 63 hommes, 102 femmes, 146 filles et 42 garçons dans les communes de Nagréongo et Zitenga. Ces séances ont permis d'éveiller la conscience des communautés et de renforcer leur capacité en matière de dénonciation des différentes violations qui ont pris de l'ampleur.

VI. Partage d'informations et coordination

- **Autorités**

Courant ce mois, une communication a eu lieu avec les autorités administratives (mairie, service sociale communale) de Nagréongo afin de faciliter la réalisation des activités dans la commune et d'avoir l'accompagnement de ces autorités locales sur le terrain.

Dans la province du Ganzourgou, des visites de courtoisie et d'échanges auprès de la préfecture, des services sociaux communaux de Zoungou et de Zorgho ainsi qu'à la Direction provinciale de l'Action Humanitaire de Zorgho ont été effectuées.

Ces démarches s'inscrivent dans le cadre du renforcement de la collaboration entre INTERSOS et ses partenaires locaux pour une mise en œuvre efficace et efficiente des activités.

- **Acteurs humanitaires**

Dans la commune de Zorgho, des échanges et des partages d'expériences ont eu lieu avec les agents terrains de l'ONG Terre des Hommes Luxembourg (TDH-L). Lors de ces échanges, il a été question du référencement des cas de protection des enfants en difficulté et des cas de VBG.

- **Renforcement des capacités**

Au cours de ce mois d'avril 2023, une session de renforcement des capacités des moniteurs de protection et des moniteurs volontaires des OSC du Plateau Central et du Centre-Ouest a été réalisée à Ziniaré. Cette session de formation a porté essentiellement sur la présentation du Projet 21 et des communications sur la note d'orientation stratégique MP P21, la protection internationale, la matrice de violations des droits humains et du droit international humanitaire, la VBG, les mécanismes et suivi de référencement, la protection de l'enfant dont les présumés violations graves commises à l'encontre des enfants, le monitoring dans les sites et les zones d'accueil de déplacés et enfin l'examen des outils de collecte et de rapportage des données. Les échanges ont été très enrichissants et ont permis une bonne fixation des connaissances acquises.

VII. Recommandations

Pour ce mois les sensibilisations ont été réalisées, les PBS ont été identifiés et le processus de l'assistance en cash est en cours de validation par l'action humanitaire.

Province	Localité	Objet	Destinataire	Niveau de mise en œuvre	Commentaires
Oubritenga	Nagréongo (Nagréongkoudogo et Kologkoom)	Identification et enregistrement des nouvelles PDI	Directions Provinciales l'Action Humanitaire ; CONASUR	Urgent	Plus de 2,000 PDI sont nouvellement arrivées depuis le mois de Mars 2023 et il est impératif de les enregistrer afin qu'elles puissent bénéficier d'assistance du CONASUR
Oubritenga	Nagréongo (Nagréongkoudogo et Kologkoom)	Un appui en vivre, abris et AME doit être apporté aux PDI ayant effectué ces déplacements primaires et secondaires de façon urgente pour améliorer leur situation socio-économique et réduire les risques de protection	Directions Provinciales l'Action Humanitaire WEND YAM INTEROS UNHCR	Urgent	Plusieurs PDI dans cette localité manquent de vivre et d'abris et n'arrivent pas à se nourrir convenablement
Ganzourgou	Sapaga (Zorgho)	Accompagner les PDI pour l'acquisition de tentes afin de résoudre les problèmes de logement.	INTEROS ET UNHCR	Urgent	Cette action serait salvatrice pour les PDI qui souffrent pour se loger dans cette zone
Ganzourgou	Bitoungou	Assister les PDI en vivres afin d'améliorer leur condition alimentaire.	PAM/ service de l'action humanitaire	Urgent	Les rares distributions des vivres par les services de l'Action Humanitaire de la localité n'atteignent pas toutes les personnes vulnérables et les quantités distribuées sont très minimales pour couvrir les besoins en vivres des PDI.
Ganzourgou	Towemba (Mogtédo), Tuiré (Zorgho), Paspanga (Zoungou)	Assister les PDI avec des assistances en cash pour favoriser la prise en charge des soins sanitaires et pour l'établissement des documents d'identité.	INTERSOS et UNHCR	Urgent	Cela permettra aux élèves qui quittent l'école pour défaut de documents de poursuivre les classes. Également, cela aidera à améliorer la santé des personnes dans les différents villages.
Oubritenga	Ourgou-Manega	Appuyer en vivres, en Abris et en AGR	UNHCR/ INTERSOS	Urgent	Ces actions vont soulager PDI nouvellement arrivées qui sont en abris et en manque de vivres.